Direction de la Collecte et de la Gestion des Déchets

Note de synthèse : La gestion des déchets sur le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur

Sommaire :

1- Objectifs principaux de la direction de la collecte et de la gestion des déchets..... 2

2- Les grands axes d'actions et opérations associées..... 2

2.1- La collecte..... 2
2.2- Le traitement..... 3
2.3- Les actions transversales..... 4

3- Les projets structurants..... 4

3.1- L'unité de valorisation énergétique 4
3.2- Les autres projets..... 4

1- Objectifs principaux de la direction de la collecte et de la gestion des déchets (DCGD)

Les trois objectifs principaux sont :

-d'assurer au quotidien la collecte traditionnelle et sélective par l'intermédiaire d'une régie et de prestataires privés,

-de réaliser le tri, le traitement et la valorisation de ces déchets,

-de gérer et de développer les équipements nécessaires à la collecte et à la gestion des déchets.

Elle contribue également à des démarches métropolitaines (Programme de Rénovation Urbaine et Gestion Urbaine de Proximité sur des quartiers sensibles, Plan Local d'Urbanisme, Agenda 21…) et transversales avec d'autres collectivités ou organismes (Conseil Départemental, bailleurs sociaux, éco-organismes…) en matière de développement durable.

En termes d'organisation, la direction de la collecte a en charge la gestion technique et/ou financière des déchets sur les 49 communes de la Métropole. Notons que la DGA des routes, circulation et subdivisions gère le service de collecte des déchets sur les communes de la Vésubie et de la Tinée par le biais des directions adjointes subdivisions Vésubie et Tinée.

2- Les grands axes d'actions et opérations associées

2.1- La collecte

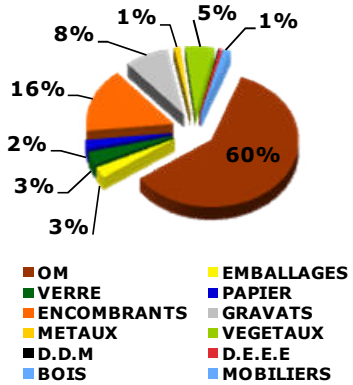
Les déchets ménagers sont collectés par la régie métropolitaine (36% des tonnages) ou par des prestataires privés dans le cadre de marchés publics (64%).

Quatre centres opérationnels ou secteurs et deux directions adjointes subdivisions Tinée et Vésubie sont en charge de la collecte, du suivi et du contrôle des prestataires ainsi que de la gestion des déchetteries présentes sur leur territoire d'action. Ils assurent également les relations de proximité courantes avec les usagers, relatives au service public de collecte des déchets.

En 2016, la direction de la collecte et de la gestion des déchets a assuré l'organisation de la collecte et du traitement de **362 153 tonnes** de déchets ménagers et assimilés.

	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016	Evolution 2014/2015
OM	187 340	198 578	207 205	-5,7%	-4,2%
EMBALLAGES	8 424	8 052	8 125	4,6%	-0,9%
VERRE	10 278	9 947	9 710	3,3%	2,4%
PAPIER	6 991	7 273	7 809	-3,9%	-6,9%
ENCOMBRANTS	48 521	45 769	45 223	6,0%	1,2%
GRAVATS	25 614	30 278	30 180	-15,4%	0,3%
METAUX	3 856	3 967	3 735	-2,8%	6,2%
VEGETAUX	17 008	18 225	16 090	-6,7%	13,3%
D.D.M	344	367	353	-6,2%	4,0%
D.E.E.E	1 502	1 222	1 102	22,9%	10,9%
BOIS	3 459	3 657	4 710	-5,4%	-22,4%
MOBILIERS	910	954	447	-4,6%	> à 100%
TOTAL	**314 247**	**328 289**	**334 688**	**-4,3%**	**-1,9%**

Répartition des déchets produits par les ménages



	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016	Evolution 2014/2015
CARTONS	1 779	1 845	2 035	-3,6%	-9,4%
MARCHES	2 231	2 318	2 306	-3,7%	0,5%
AUTRES DECHETS	2 233	2 020	2 606	10,5%	-22,5%
SERVICES PUBLICS/RS*	41 663	32 217	29 719	29,3%	8,4%
TOTAL	**47 906**	**38 400**	**36 666**	**24,8%**	**4,7%**

	2016	2015	2014	Evolution 2015/2016	Evolution 2014/2015
TOTAL	**362 153**	**366 689**	**371 354**	**-1,2%**	**-1,3%**

Sur les **314 247** tonnes collectées issues de la production des ménages ou collectées simultanément, **84%** sont constituées d'ordures ménagères classiques, d'encombrants enlevés en porte en porte ou en déchetteries et de gravats.

Les déchets issus de la collecte sélective (verre, emballages, papier) représentent **8%** des quantités totales traitées. Ces matériaux se retrouvent encore trop souvent dans les 60% d'ordures ménagères incinérées.

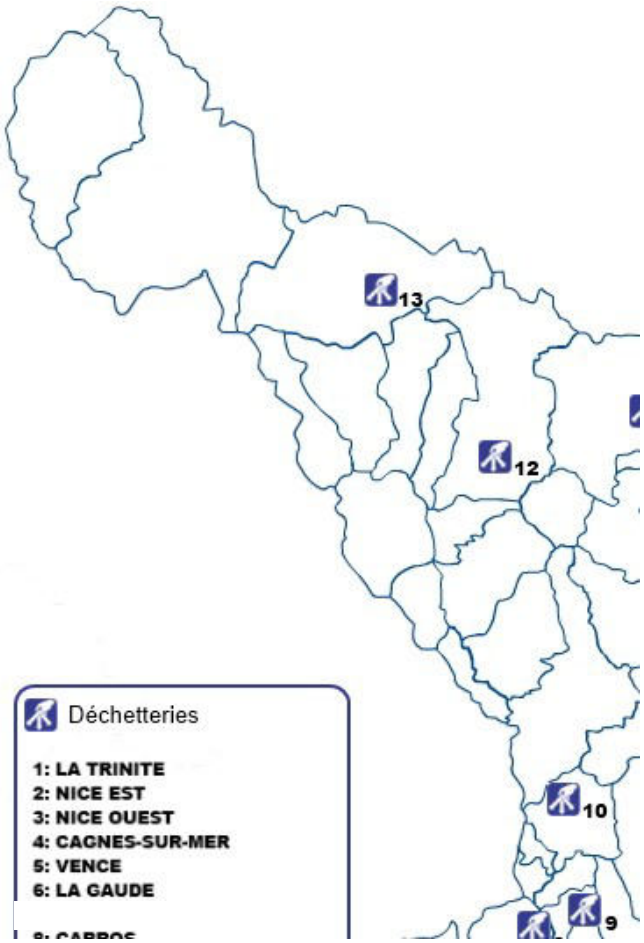
La direction effectue également :

-la livraison aux particuliers et la gestion d'un parc de près de 44 000 bacs « jaunes »,

-la gestion de 2 772 matériels de pré-collecte (colonnes aériennes, enterrés, semi-enterrés).

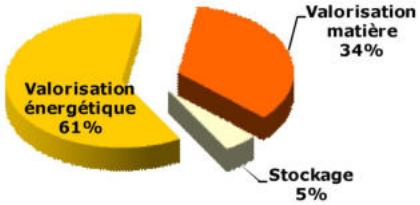
- la collecte en déchetteries

Le réseau des déchetteries métropolitaines se compose de 13 sites exploités en régie, ouverts de 5 jours sur 7 à 7 jours sur 7 Ce sont des installations gardiennées, accessibles par les particuliers, destinées à trier et à orienter vers les filières de recyclage adaptées les déchets encombrants des ménages (mobilier, gros et petit électroménager…), de bricolage (gravats, ferrailles…), de jardin (déchets verts) et les déchets de bois dans certaines installations métropolitaines. De plus, il est possible d'y déposer des Déchets Dangereux des Ménages (DDM*) tels que les piles, les huiles et les batteries.



Les sites sont également ouverts aux professionnels sous conditions de produits admissibles.
L'accès aux 13 déchetteries est gratuit pour les habitants de la Métropole dans la limite de 2 tonnes par an et par foyer (ou 16 passages par an et par foyer dans les déchetteries non équipées d'un système de pesée). Au-delà, en fonction de la nature des déchets, une grille tarifaire s'applique. La gestion du haut du quai (accueil…) est réalisée en régie, la gestion du bas du quai (transport des caissons…) dans le cadre de marchés publics par la régie.

2.2- Le traitement



Les déchets collectés sont orientés vers 3 filières de traitement et valorisés sous forme d'énergie électrique et thermique, de matières premières réutilisables ou bien stockés.

Valorisation énergétique : 61% des quantités traitées

221 150 tonnes de déchets font l'objet d'une valorisation énergétique à l'usine de Nice-Ariane.
L'énergie dégagée par la combustion des déchets va en effet être valorisée :

- d'une part sous forme thermique pour alimenter 3 réseaux de chaleur (le réseau d'eau chaude de l'Ariane, le réseau d'eau chaude de Nice Est et le réseau vapeur) qui représentent 11 000 équivalent-logements. De nombreux logements collectifs, bâtiments publics (écoles, piscines, collèges, etc.) et établissements hospitaliers (CHU Pasteur, hôpital Sainte-Marie) bénéficient de cette source d'énergie renouvelable et de récupération. Ce qui permet de

réduire le recours aux énergies fossiles et contribue de ce fait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- d'autre part sous forme électrique pour assurer les besoins en électricité de l'usine et la distribution sur le réseau EDF.

La valorisation énergétique des déchets par incinération présente un certain nombre d'avantages :

- elle décompose la matière à travers l'oxydation et réduit le volume des déchets de 90 %,
- elle concentre les principaux polluants contenus dans les déchets dans les résidus d'épuration des fumées, qui sont ensuite captés et traités, évitant ainsi leur dispersion dans l'air,
- elle détruit les polluants biologiques (microbes, virus ou germes, sources d'épidémies),
- elle produit de l'énergie,

De ce fait, l'usine est en mesure de s'auto-alimenter, de vendre à EDF le surplus d'électricité produite, et d'approvisionner en chaleur des réseaux de chauffage urbain.

Cette valorisation réduit le recours aux énergies fossiles et constitue une source d'énergie renouvelable.
En effet, l'article 2 de l'arrêté du 8 novembre 2007 pris en application de l'article 2 du décret du 5 septembre 2006 relatif aux garanties d'origine de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables ou par cogénération précise : « La production d'électricité renouvelable à partir d'une usine d'incinération d'ordures ménagères est égale à 50 % de l'ensemble de la production d'électricité produite par l'usine. » ou reformulé : la production d'énergie (électrique et/ou thermique) à partir des déchets urbains est comptabilisée pour moitié comme renouvelable.

Valorisation matière : 34% des quantités traitées

123 337 tonnes de déchets font l'objet d'une valorisation matière dans différentes filières de recyclage suivant le flux. La baisse de -1% du taux de valorisation matière observée en 2016 s'explique notamment par l'incendie survenu au centre de valorisation organique du Broc. Sur un semestre, les déchets ont été orientés vers l'unité de valorisation énergétique de Nice l'Ariane.

Stockage : 5% des quantités traitées

17 666 tonnes de déchets sont orientées vers une installation de stockage des déchets non dangereux située dans les bouches du Rhône. Y sont traitées notamment la fraction non recyclable des encombrants ménagers pour 12 130 tonnes et 5 536 tonnes d'ordures ménagères et assimilés pendant les arrêts techniques pour entretien de l'unité de valorisation énergétique.

Une forte autonomie de traitement

La Métropole, engagée dans une démarche globale associant les différentes technologies existantes pour le traitement, dispose sur son périmètre d'une forte autonomie pour le tri et la valorisation des déchets.
Le centre de valorisation organique du Broc et son centre de tri associé ainsi que l'Unité de Valorisation Energétique de Nice-Ariane, qui sont des équipements publics, le centre de traitement des gravats de La Gaude et l'installation de compostage de Carros utilisés en prestations de service permettent de traiter localement 83% des quantités produites.



Le centre de tri haute performance des encombrants et des DIB « Valazur » situé à Nice Saint Isidore et utilisé dans le cadre de la DSP Sonitherm permet d'augmenter les quantités traitées localement et d'atteindre un taux de 34% de valorisation matière.

Les flux restants (verre, papier, une partie des emballages et des déchets d'équipement électrique et électronique, les métaux, le bois, les déchets dangereux des ménages, …) sont traités par des installations situées en France et en Europe.

2.3- Les actions transversales

Outre ses activités traditionnelles de collecte et de traitement des déchets, la direction gère également :

- la réalisation d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en partenariat avec l'ADEME,
- la mise en place d'outils informatiques pour la gestion des tournées par GPS et l'optimisation des circuits de collecte des encombrants, pour la gestion du parc des matériels de pré-collecte et des véhicules de collecte, pour la gestion administrative et opérationnelle de la redevance spéciale,
- la construction et l'entretien d'installations pour le tri et la revalorisation des déchets (déchetteries, recyclerie de Nice les Moulins),
- la mise en place du contrat d'amélioration de la collecte Adelphe avec pour objectifs la relance du geste de tri sur Nice, la densification des points d'apport volontaire pour le verre, la réalisation d'actions à destination des gros producteurs de verre, la mise en place de conteneurs semi enterrés dans les vallées de la Tinée et Vésubie.

Mais aussi

- les certifications de l'ensemble de l'organisation selon les standards internationaux de la norme ISO9001, du management environnemental de la déchetterie de La Trinité selon les standards de la norme internationale ISO14001,
- les ressources humaines orientées sur la reconnaissance du métier et la prévention des risques pour 416 agents,
- l'observatoire de la santé publique autour de l'unité de valorisation énergétique de l'Ariane (UVE) en partenariat avec le CHU de Nice.

3- Les principaux projets structurants à l'horizon 2018-2020

3.1- L'unité de valorisation énergétique

ER 1703 au PLU de Nice (Parcelles HN 212, 211, 188, 187, 151, 126, 125, 003 : à vérifier)

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'Ariane, de part sa localisation au barycentre de la production des déchets, est un outil de traitement indispensable à la Métropole Nice Côte d'Azur (60% des déchets ménagers produits sur son territoire sont traités par cette installation).
C'est pourquoi, la Métropole entend maintenir l'activité de l'UVE au-delà du terme du contrat de concession qui la lie aujourd'hui à l'exploitant (31-12-2018), pour peu :

- qu'une modernisation des équipements soit réalisée,
- que les conditions de valorisation de l'énergie produite à partir de la combustion des déchets soient améliorées.

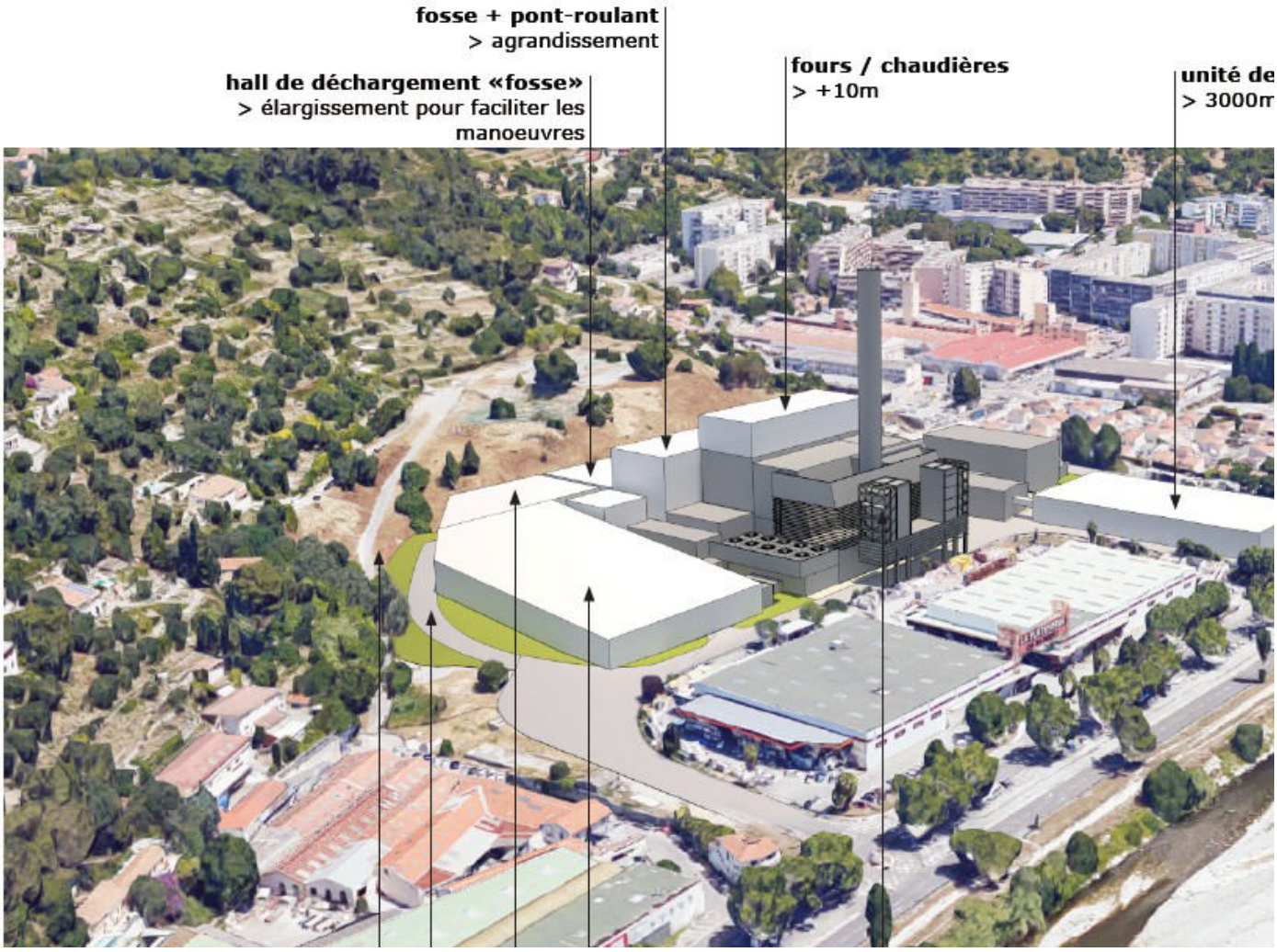
Les travaux attendus sur le site à compter de 2019 permettront notamment :

- d'optimiser la capacité de traitement de l'UVE dans la limite maintenue de la quantité maximale administrative de 380.000 t/an,
- de dépasser les seuils de performance énergétique fixés pour que le traitement puisse être qualifié d'opération de valorisation,
- d'anticiper les futurs seuils d'émission de polluants dans les rejets émis par l'installation,
- de viser l'autonomie de l'UVE en évitant les transferts de déchets vers d'autres sites de traitement notamment pendant les périodes d'indisponibilité des fours,
- de traiter les boues produites dans le futur par les stations d'épuration de la Métropole,
- de rénover la réception et la manutention des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux),
- d'améliorer la gestion des mâchefers produits par l'UVE,
- d'assurer diverses améliorations annexes notamment l'intégration architecturale et paysagère de l'UVE dans son environnement et l'aménagement des voies de circulation des poids lourds pour fluidifier le trafic et améliorer la sécurité dans le site,
- éventuellement, si cette option est retenue, la création d'un centre de tri de déchets recyclables secs des ménages.

A ce jour, l'UVE dispose d'un périmètre d'exploitation très contraint au vu de sa capacité de traitement (seulement 2 hectares pour assurer l'accueil et l'incinération de près de 350 000 tonnes de déchets par an).
Pour réaliser cette opération de modernisation, il est donc nécessaire d'augmenter l'assiette foncière disponible autour de l'UVE.

Coût du projet : > à 200 millions d'euros TTC

Plan de principe, pré-étude du nouveau programme ; une usine modernisée



3.2- Les autres projets

- **Modernisation de la déchetterie de Nice Ouest**
 ER 3207 au PLU de Nice (parcelles ON 0096, 0106, 0098, 0099, 0105, 0104, 0107, 0094 en partie,0108, 0109, 0092)

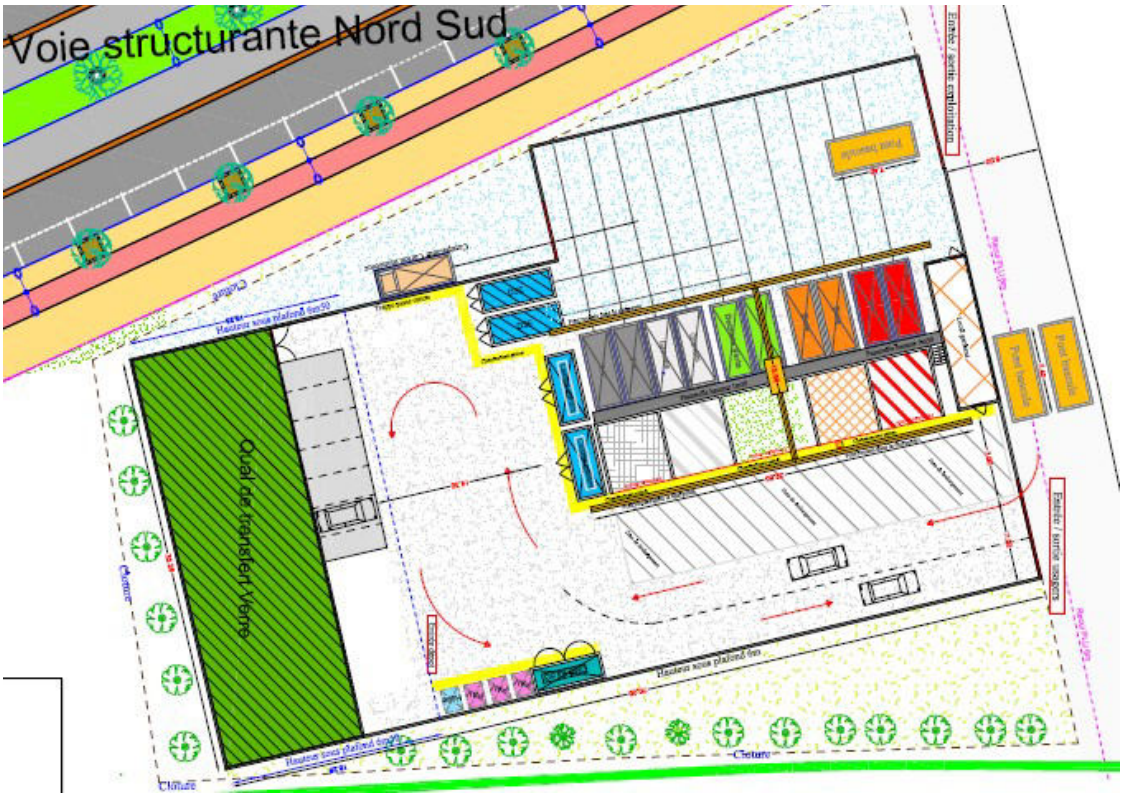
L'objectif de ce projet est d'intégrer la déchetterie de Nice Ouest dans un milieu urbain dense et de limiter les nuisances sonores. Il s'agira de :

- construire un bâtiment de qualité de 2800 m² avec une structure charpente bois lamellé collé (d'environ 8 m de hauteur),
- installer un pont roulant pour le chargement des déchets permettant le dépôt dans des casiers de plain-pied éliminant ainsi les risques de chute ,
- construire un quai de transfert du verre.

Coût du projet : 6,6 millions d'euros TTC

-

Plan de principe, pré-étude; une déchetterie intégrée dans son milieu urbain





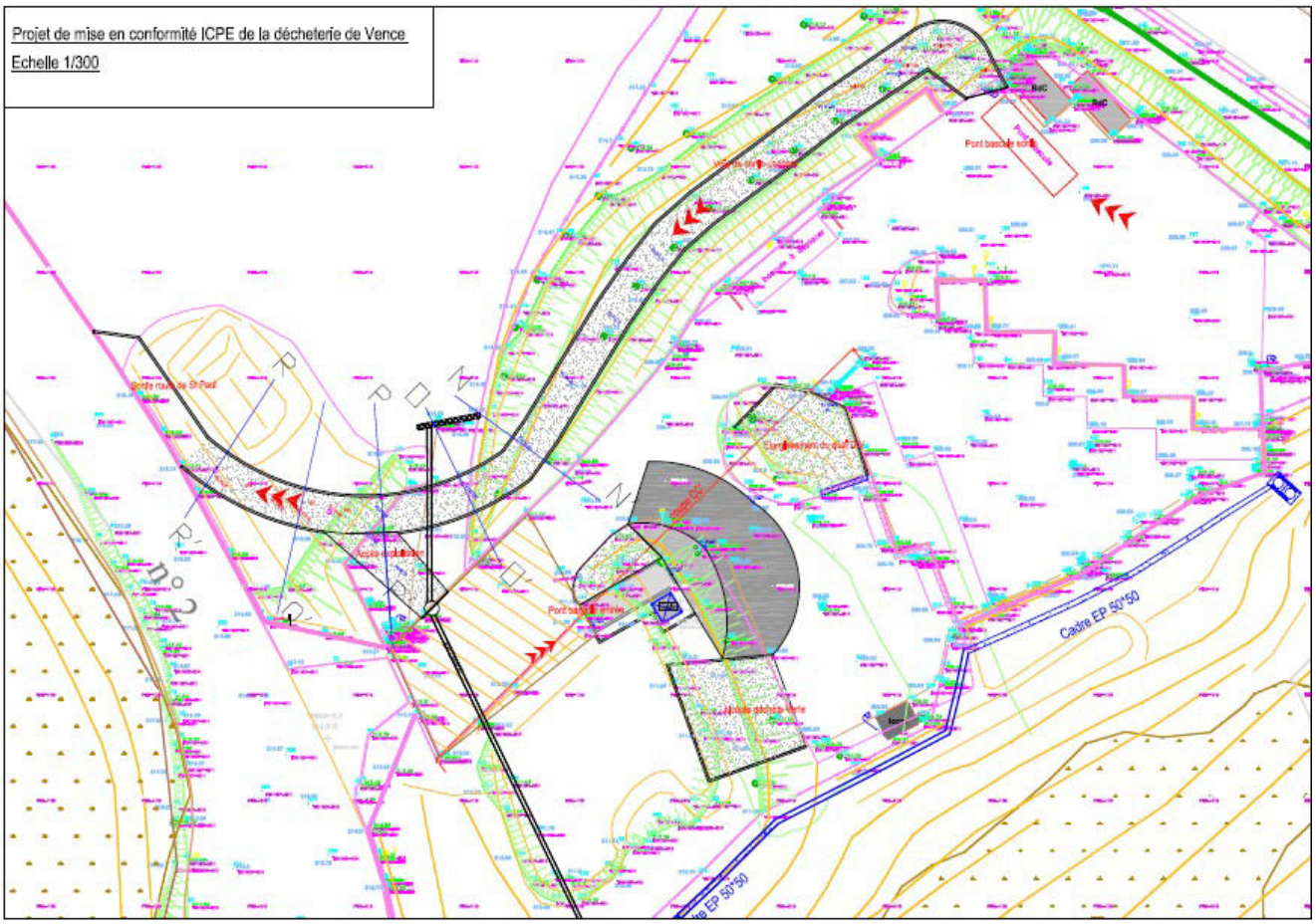
- **Modernisation de la déchetterie de Vence**

L'objectif de ce projet est de moderniser et de mettre en conformité ICPE la déchetterie de Vence. Il s'agira de :

- construire un espace dédié au flux déchets verts,
- mettre en place un second pont bascule,
- créer une voirie de sortie avec voie d'insertion permettant d'harmoniser la circulation véhicule du site,
- améliorer l'intégration paysagère.

Coût du projet : 580 000 euros TTC

Plan de principe, pré-étude; une déchetterie modernisée



- **Construction de la recyclerie de Nice Les Moulins**

Sur une assiette foncière de 1 706m² :

- construire un bâtiment de 190m²
 - habillage du bâtiment type locaux coulée verte (bardage bois, etc.),
 - signalétique de façade pour un repérage rapide et visuel de l'installation,
 - sécurisé par portail.

- organiser la gestion et l'exécution de trois fonctions différentes dans un espace intérieur et extérieur

1ère Fonction : Collecte, réception/évacuation, tri des objets du quartier des Moulins

- 1 emplacement caissons (12m3): tout-venant/bois manœuvre des véhicules de collecte (PL de 26 t de PTAC)
- espace de réception des Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (D3E) environ 15 m² : 4 caisses palettes petits appareils électroménagers
- 2 bornes à piles, espace accueil, accessibilité transpalette manuel

2ème Fonction : Recyclerie, atelier et espace d'exposition/vente

- espace accueil et atelier de réparation de 30m² environ avec comptoir et plan de travail situé à l'entrée du bâtiment et équipé de matériel informatique, d'un outil web de gestion des stocks/ventes et d'un dispositif d'étiquetage
- espace exposition/vente 50m² environ (boutique solidaire associé à la recyclerie), espace de stockage (environ 15m²) dans l'espace caisson

3ème Fonction : Médiation, pédagogie et développement durable

- espace compostage collectif
- espace animation pédagogique autour du développement durable
- création et entretien d'un jardin pédagogique

Coût du projet : 1 050 000 euros TTC

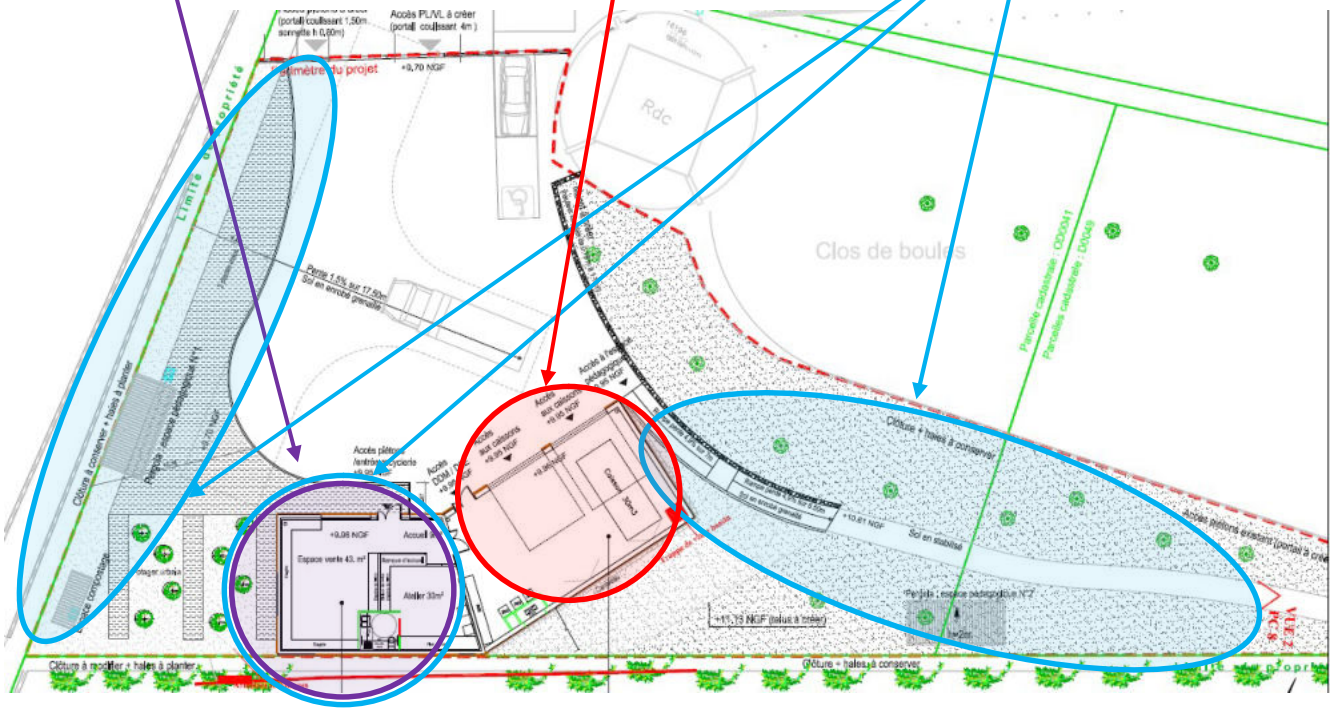
Plan d'aménagement PC



2ème fonction :
Recyclerie et atelier

1ère fonction :
Réception et tri des objets réparables du quartier

3ème fonction :
Espace pédagogique et de médiation



- **Construction d'une installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME) issus de l'incinération des déchets ménagers et assimilés**

Localisation de l'opération :

Projet identifié sur la carrière de granulats de Saint André de La Roche (à confirmer).
La superficie nécessaire à l'implantation de l'installation est variable : entre 13 000 m² (pour les seuls mâchefers de la Métropole de Nice Côte d'Azur) jusqu'à 20 000 m² (en intégrant les mâchefers d'Antibes et de Monaco).

Description de l'opération (contexte, enjeux…) :

Elaboration et maturation des mâchefers issus de l'incération des ordures ménagères résiduelles (OMR). L'incinération de 1000 t d'OMR produit environ 200 kg de mâchefers. Ces matériaux vont systématiquement en installation de stockage hors du département des Alpes Maritimes. Or, les orientations réglementaires et régionales visent à réduire le stockage des déchets au profit de filières de valorisation intégrées au territoire producteur du déchet.
En règle générale, les mâchefers issus de l'incinération des OMR sont réutilisés en technique routière. Cette voie d'utilisation est dans la pratique difficile à mettre en œuvre dans le département des Alpes Maritimes (impossibilités réglementaires, bande littorale fortement urbanisée, territoire de montagne et cours d'eau sensible sur le plan environnemental, peu ou pas de gros chantiers routiers). Une expérimentation dans l'industrie cimentière est à l'étude. Le mâchefer serait alors utilisé en matière première pour le cru cimentier et cela représenterait donc une nouvelle filière de valorisation matière de ces déchets.
La Métropole Nice Côte d'Azur a déjà eu des contacts avec le cimentier Vicat sur e sujet. Il a été établi la nécessité d'une maturation et d'un prétraitement spécifique des mâchefers pour cette utilisation innovante en cimenterie.

Le projet consiste donc à se doter des outils pour le prétraitement des mâchefers afin de valoriser ce matériau dans le cru cimentier. Il s'agira en première phase de conduire les expérimentations pour élaborer les protocoles et assurer les ajustements des machines pour une mise en route industrielle à moyen terme.

Complémentarité avec d'autres opérations ou actions :

Synergie entre l'Usine de Valorisation énergétique de l'Ariane à Nice, la plateforme d'élaboration et de maturation des mâchefers sur la commune de Saint André de La Roche et la cimenterie Vicat dans la vallée du Paillon.

Caractère structurant du projet (projet intégré - équipement multifonctionnel) :

Projet intégré au territoire et contribuant à la gestion durable des sous produits de l'incinération des ordures ménagères sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Caractère innovant du projet :

Valorisation matière des mâchefers dans l'industrie cimentière.
Une entente intercommunale a été créée avec la Communauté d'Agglomération Riviera Française (CARF) et la Communauté de Communes des Pays du Paillon (CCPP). Cette coopération entre groupements de communes sera un atout dans la mise en œuvre du projet.

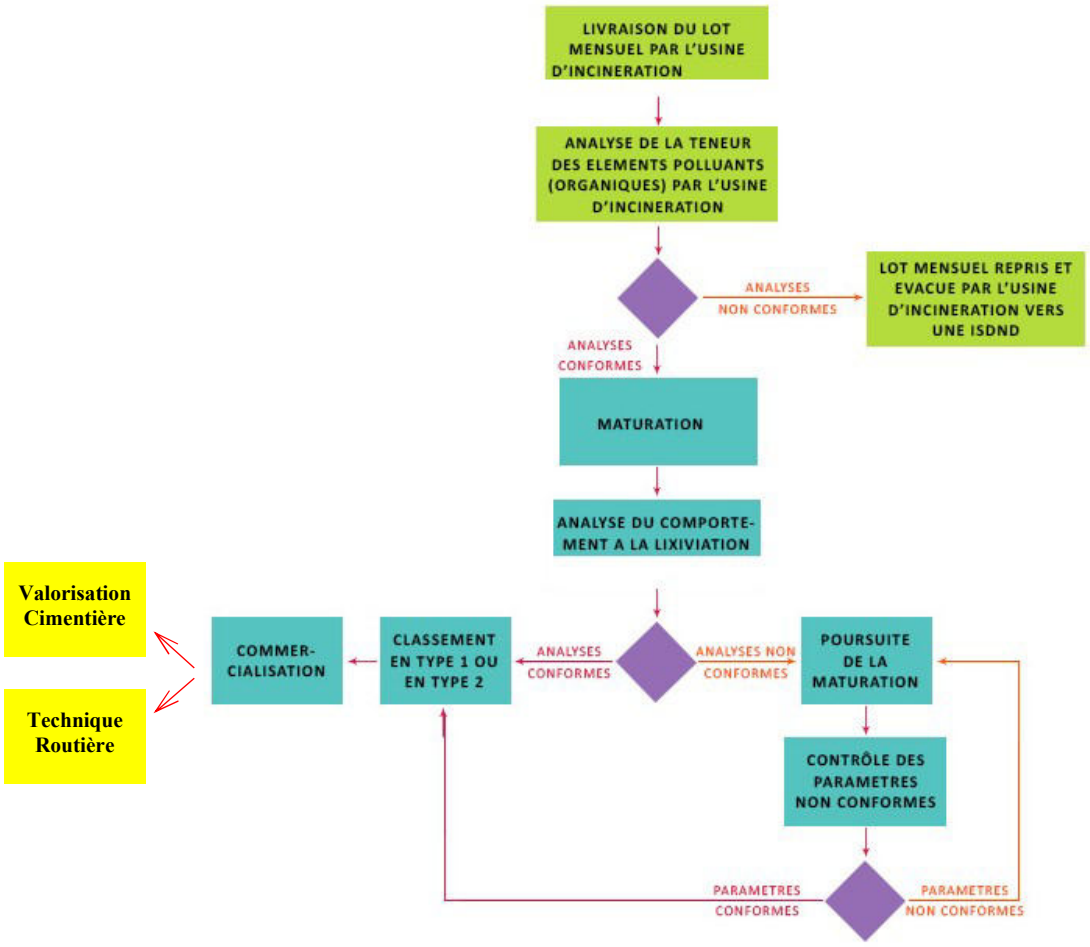
Enjeux environnementaux et énergétiques :

Actuellement, ces résidus de l'incinération représentent un tonnage annuel de 66 000 tonnes et sont traités en totalité en installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) en dehors du département des Alpes Maritimes.

Le projet permet une maitrise des impacts environnementaux du traitement des mâchefers. Il contribue à la préservation des ressources naturelles et notamment des matériaux de carrières considérés comme nobles et rares.

Par l'amoindrissement des prélèvements de granulats dans le milieu naturel, le projet participera : à la préservation paysagère des sites concernés ; à la préservation d'une ressource indispensable à la construction en raréfaction ; et à la réduction des nuisances liées à l'activité de ces carrières (explosions, bruit, poussières).

Principe de fonctionnement



Coût du projet

INVESTISSEMENT en première approche		
Coûts de construction GC (investissement)		
sans couverture	31,39	€ HT/t
	3 563 245	€ HT
	4 275 894	€ TTC
Coûts d'équipement type 3b (investissement)		
criblage, concassage, séparation ferreux, séparation non-ferreux et imbrulés		
	1 238 953	€ HT
	1 486 744	€ TTC
TOTAL investissement	**5 762 638**	**€ TTC**
Coûts de fonctionnement en première approche		
	7,93	€ HT/t
	9,51	€ TTC/t
TOTAL fonctionnement	**1 079 771**	**€ TTC**

- **Plateforme de compostage des déchets verts et des biodéchets**

Localisation de l'opération : projet identifié par un emplacement réservé PLU de la commune de Cagnes sur Mer (quartier La Baronne). Foncier en cours d'acquisition (fin 2018/début 2019.

Description de l'opération (contexte, enjeux…) : Création d'une plateforme de compostage des déchets verts et des biodéchets collectés en porte à porte auprès du grand public et des métiers de bouches.
Augmentation du taux de tri et de valorisation des ordures ménagères.
La plateforme sera d'une superficie totale d'environ 4000 m² et les activités de broyage seront organisées dans un bâtiment. Un bassin de collecte des eaux de ruissèlement de la plateforme concourra au process de fermentation et permettra ainsi de préserver la ressource en eau lors de l'arrosage des andains.
Un accent particulier sera mis sur la sécurité et la diminution de la pénibilité des travailleurs. La protection collective des risques d'accident des intervenants sera intégrée dès la conception de l'ouvrage et de l'élaboration des process de compostage.

Complémentarité avec d'autres opérations ou actions : Synergie de valorisation de deux flux de déchets (déchets verts et biodéchets) sur une seule installation tout en accompagnant la mise ne place d'une nouvelle collecte auprès du grand public et des activités marchandes productrice. Limitation de l'impact économique de ces nouveaux schémas organisationnels de gestion des déchets du territoire.
Afin d'accompagner la montée en puissance de l'installation, il est prévu de procéder progressivement à la substitution d'un jour de collecte par semaine des ordures ménagères par une collecte exclusive des biodéchets sur le territoire de la Métropole.

Caractère structurant du projet (projet intégré - équipement multifonctionnel) :
Projet intégré au territoire et contribuant à la gestion durable des déchets sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur. Projet situé géographiquement sur la bande littorale de MNCA ce qui limitera les impacts liés au transport et facilitera la prise en charge des déchets verts et des biodéchets.

Caractère innovant du projet :
Lier le développement de la collecte séparée des biodéchets en porte à porte avec la création d'un centre de valorisation matière de la ressource.
Communiquer parallèlement sur le bénéfice environnemental et économique du schéma organisationnel de l'activité, afin de consolider ce nouveau geste du tri auprès du grand public et des acteurs économiques concernés.
Une entente intercommunale a été créée avec la Communauté d'Agglomération Riviera Française (CARF) et la Communauté de Communes des Pays du Paillon (CCPP). Cette coopération entre groupements de communes sera un atout dans la mise en œuvre du projet, notamment sur le traitement de la partie fermentescible des ordures ménagères.

Enjeux environnementaux et énergétiques :
Les biodéchets représentent plus du tiers (36%) du poids des ordures ménagères résiduelles (OMR) d'un Français mais sont encore jetés en mélange dans la poubelle. Aujourd'hui, ces déchets sont incinérés pour une valorisation énergétique de la ressource à l'usine de l'Ariane. La collecte séparée des biodéchets (ou déchets organiques) et leur valorisation sont à leurs balbutiements sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le projet vise à créer une filière de valorisation matière de ces déchets. Pour cela, il est indispensable d'intégrer dans le process de compostage des déchets verts, afin d'obtenir un compost normalisé et employable pour l'amendement des sols en vue d'une production végétale. Le mélange idéal consiste en au moins 50 % de déchets broyés, ligneux ou fibreux et au maximum 50 % de substances organiques fines et humides.
Comme évoqué précédemment, l'installation de compostage permettra d'accompagner la mise en place de la collecte séparée des biodéchets sur le territoire.
Cette plateforme permettra également de prendre en charge et de traiter les 13 000t/an de déchets verts collectés sur les 3 déchetteries communautaires de MNCA (Cagnes sur mer, Vence, La Gaude).
Le compost pourra être utilisé comme système de récompense des usagers des déchetteries pour leur effort de tri et leur participation à la vie du territoire. La ressource sera ainsi en partie valorisée sur le territoire de production du déchet en limitant ainsi l'impact environnemental de ces activités par la création d'un circuit court.

Coût prévisionnel de l'opération

Dépenses	**2019**	**2020**	**2021**
Acquisition du foncier	260 000 €		
Maîtrise d'œuvre et autorisations administratives	60 000 €	40 000 €	20 000 €
Construction		900 000 €	1 000 000 €
Equipements			850 000 €
Total € HT	320 000 €	940 000 €	1 870 000 €

- Construction d'une déchetterie-Quartier des Iscles - Saint Laurent du Var

SITUATION ET PLU

Le projet se situe chemin des Iscles et fait l'objet de l'emplacement réservé NCA7 au plan local d'urbanisme

MAITRISE FONCIERE



Le Département est propriétaire du foncier qui conclu un bail emphytéotique à Cote d'Azur Habitat sur une partie de la parcelle (AB 108 en limite nord de la commune). Les surfaces inexploitées pourraient faire l'objet d'une acquisition par la Métropole après division parcellaire. Des démarches vont être entreprises auprès du Département dans cette optique

ÉLEMENTS DE CONTEXTE

Le positionnement central du site sur le territoire métropolitain et sa topographie permettraient de réaliser une plateforme multi-usage, pouvant accueillir selon le besoin, les flux verre, encombrants, déchets verts ou papier.

Il s'agit de projeter une déchetterie sans quai permettant un dépôt des déchets en toute sécurité au niveau du sol et pouvant accueillir l'ensemble des flux de déchets des ménages (bois, déchets d'équipement et d'ameublement, D3E, déchets diffus des ménages, déchets verts, métaux, pneus, etc.). La conception des ouvrages facilitera le tri des déchets et la valorisation matière en centre de traitement adapté.

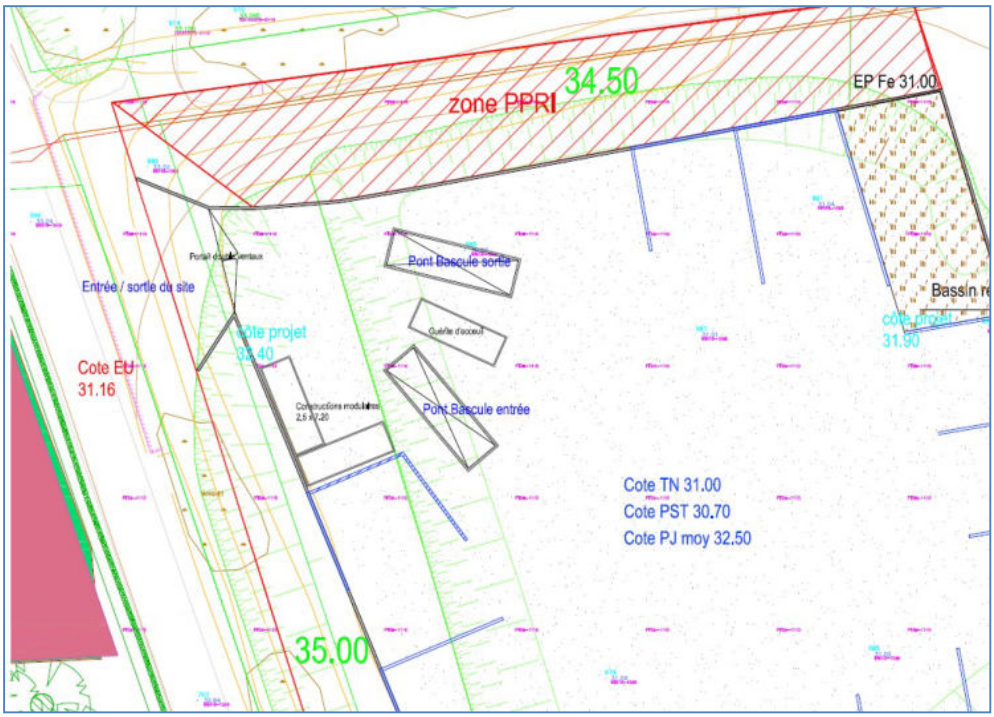
L'infrastructure sera de plus dimensionnée de manière à accueillir les professionnels.

PRESENTATION DU PROJET

Réalisation d'une plateforme de tri et de transfert des déchets (ICPE)
Caractéristiques techniques du projet tenant compte de l'ER existant :
- Emprise totale (avec les voies d'accès) : **3 160 m²**
- Emprise interne de la déchèterie : **2 835 m²**
- Alvéoles en béton de hauteur 3m50 et de surfaces variables selon le flux de déchets,
- Contrôle d'accès, vidéo surveillance et pesage

- Application des normes ICPE et prise en compte des contraintes du PLU (bassin rétention, défense incendie, traitement des eaux de ruissèlement, séparation des flux d'usagers et d'exploitation).

Plan de principe :



Montant de l'opération de travaux :

- Etudes de dimensionnement et de définition	45 000 €
- Réalisation de la structure de la plate-forme (terrassement, remblais d'apport, nivellement et structure routière)	480 000 €
- Bassin de rétention et séparateur / débourbeur classe 1	190 000 €
- Dispositifs de pesage (2 ponts bascules de 16 m)	110 000 €
- Réseaux (eaux pluviales, eaux usées, électricité, éclairage du site, etc.)	185 000 €
- Murs d'alvéoles et clôture	260 000 €
- Serrurerie (portails double ventaux)	24 000 €
- Locaux vie et guérite d'accueil	68 000 €
Cout total estimé de l'opération	**1 362 000 € HT**
	1 634 400 € TTC

Montant d'acquisition des engins de manutention et de tri :

- Chariot élévateur avec pince pour le tri fin des déchets (x 2)	65 000 €
- Pelle de manutention avec grappin/pince (manutention/tri des gros volumes)	240 000 €
- Chargeur grande capacité (gravats, déchets verts, verre, etc.)	190 000 €

Cout total estimé de l'opération	**495 000 € HT**
	594 000 € TTC

CALENDRIER

Acquisition du foncier : 2019
Etudes : 2019
Permis de construire et procédure ICPE : 2021
Marchés de travaux : 2021/2022
Réception/exploitation : fin 2022